

**Commune de SAINT SANTIN**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 21 juin 2024**

Le 21 juin 2024 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 11 juin 2024, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Guy BERGON, Hervé CARRIERE, Jean-Marie CASTANIER, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, Sébastien IMBERT, Cécile PRONZAC, Véronique VENZAC

Absents : Cyntia ANDIREU, George ALEXANDRU  
Absente excusée : Marion TABEYSE

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 17 mai 2024 à l'unanimité.

### **Compte rendu de la dernière commission 12/15**

Une réunion de la commission 12/15 a eu lieu le 29 mai dernier. Cécile PRONZAC détaille les points abordés :

- Projet de convention pour la gestion du stade : après renseignements pris auprès de l'Association des Maires, les installations du stade étant situées sur des parcelles appartenant aux deux communes, cette structure doit être obligatoirement gérée par une personne morale de droit public, c'est-à-dire un syndicat intercommunal. Il est créé par arrêté pris par les préfets des deux départements conjointement. A l'heure actuelle son mode de gestion n'est pas conforme et en cas d'incident les deux municipalités ne sont pas couvertes. Pour ce qui est de la location des chapiteaux aux particuliers une convention de location sera élaborée par les deux communes. Lors de la réunion il a été demandé au maire de Saint Santin de Maurs de faire apparaître le décompte des encaissements liés aux locations, notamment les frais d'électricité, sur la facture adressée à Saint Santin d'Aveyron.
- Chemins limitrophes Route d'Aurières : il a été décidé que cette année Saint Santin 12 prendrait en charge l'épaveuse et Saint Santin 15 reboucherait les trous de la chaussée.
- Monument aux morts : le maire du Cantal souhaite qu'il soit nettoyé, il a demandé un devis.
- Goudronnage cœur de village : une demande sera faite par chaque commune auprès de son département pour prévoir le goudronnage du carrefour 12/15.
- Marché de Noël 2024 : nous sommes dans l'attente du retour de la mairie du Cantal pour son éventuelle participation au Marché de Noël du 1<sup>er</sup> décembre 2024.
- Calendrier des manifestations : le Cantal demande de prévoir une réunion en octobre pour lister les dates des manifestations des associations prévues de part et d'autre afin de les coordonner.

### **Acquisition immobilière**

Madame le Maire expose que la commune a l'opportunité d'acquérir une vieille maison située à l'entrée du cœur de village de Saint Santin. Ce bâtiment est en mauvais état et au vu du manque de stationnement dans le bourg il pourrait être démoli pour créer un parking enherbé à son emplacement. Cette opération est éligible au fond de concours dédié à la reconquête urbaine par Decazeville Communauté. Ce fonds de concours était jusqu'alors accessible uniquement aux communes urbaines, il a été modifié afin que les communes rurales puissent elles aussi y prétendre. Il s'élève pour Saint Santin à 83 333 € jusqu'à la fin de la mandature.

D'autre part ce projet est éligible à une subvention du Département de l'Aveyron.

De plus l'entrée du village serait ainsi valorisée par la suppression de bâtiment délabré.

Les propriétaires ont donné leur accord de principe pour une vente et des devis ont été établis par différentes entreprises. Après analyse de ces devis il ressort que les travaux de démolition et de création du parking enherbé s'élèveraient à 15 500,00 € HT en plus des frais d'achat, de notaire et de mise en conformité du site.

Au vu de ces éléments exposés par Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité moins une voix qui soutient un projet de démolition d'une vieille grange dans le cœur de village de Saint

Julien de Piganiol, le Conseil Municipal adopte intégralement le présent projet et fixe la dépense nécessaire à sa réalisation à 50 000 € H.T hors subventions réparti comme suit :

Achat	30 000,00 € HT
Frais de Notaire	2 100,00 € HT
Travaux de démolition/création du parking	15 500,00 € HT
Enlèvement des compteurs existants	2 400,00€ HT
Total	50 000,00 € HT

La commune sollicitera une aide financière du Département de l'Aveyron ainsi que de Decazeville Communauté dans le cadre du fond de concours dédié à la reconquête urbaine soit une prévision de recette comme suit :

Subventions Département de l'Aveyron (20% du montant HT) :	10 000,00 €
Subventions Decazeville Communauté (50% du montant HT) :	25 000,00 €
Reste à charge pour la commune	15 000,00 €

### **Ecole : effectifs rentrée scolaire 2024**

Suite aux difficultés évoquées lors du précédent conseil municipal à propos des effectifs de l'école pour les prochaines rentrées scolaires, Michèle COUDERC fait un point sur les actions menées. Elle indique avoir informé Monsieur le Préfet de l'Aveyron qui doit se rapprocher de son homologue du Cantal. L'Inspectrice d'Académie a fait savoir que la rentrée 2024 n'étaient pas menacée et un courrier a été envoyé à l'Inspectrice d'Académie du Cantal afin de l'alerter sur notre problème récurrent d'enfants inscrits dans le Cantal et domiciliés sur notre commune.

### **Travaux Cœur de Village à Saint Julien de Piganiol**

La préparation du chantier débutera en juillet et les travaux en septembre. L'arbre au carrefour de la rue du Couvent et de la RD963 sera abattu et remplacé par un jeune arbre.

### **Planning bureau de vote Elections Législatives**

Le planning de tenu du bureau de vote des élections législatives qui se tiendront les 30 juin et 7 juillet prochain est élaboré.

### **Projet MAM Aveyron Habitat à Saint Julien de Piganiol**

Madame le Maire informe les élus que le permis de construire de la MAM et des 3 pavillons par Aveyron Habitat a été accepté, les travaux pourront débuter en septembre pour une durée d'environ un an.

### **Réception de la délégation de Laspuña**

Il est précisé que le séjour des Espagnols à Saint Santin, initialement prévu le week-end du 27, 28 et 29 septembre, est repoussé au week-end du 4, 5 et 6 octobre prochain. Une réunion de préparation aura lieu le jeudi 4 juillet à 20h à la salle de réunion de la mairie.

### **Informations diverses**

Devis cimetièrre de Saint Santin : Michèle COUDERC rappelle que comme précisé lors du dernier conseil municipal le mur du cimetière a subi des dégradations. Les infiltrations d'eau de pluie l'ont fragilisé et il convient de le renforcer. Un devis avait été établi par un maçon et le montant des travaux (cerclage du mur) s'élevaient à 5 490 € HT. Il avait été décidé de demander un autre devis. Ce nouveau devis d'un autre maçon s'élève à 21 738 € HT avec drainage (4 950 € HT). Le premier devis d'un montant de 5 490 € HT (sans drainage) est donc validé.

Subvention aux associations : Michèle COUDERC informe la Conseil Municipal que l'Association du Patrimoine a envoyé un courrier concernant la diminution de la subvention annuelle attribuée par la commune. Elle donne lecture de ce courrier. Une réponse sera envoyée mais au vu du budget communal les élus s'accordent à dire que les montants donnés aux associations ne peuvent pas être plus élevés et ce devant les très nombreuses sollicitations de demande de subvention pour les associations communales ou différentes manifestations. Un rapprochement sera tout de même effectué l'an prochain avec Saint Santin de Maurs afin de voir s'il est possible que les deux communes donnent le même montant.

Epareuse : son passage est en cours sur la commune

Schémas réseau pluvial : Michèle COUDERC explique que les règles d'urbanisme imposent aux communes de disposer d'un schéma du réseau pluvial de son territoire. La compétence assainissement étant portée par Decazeville Communauté, les services de la communauté de communes peuvent se charger de l'élaboration du schéma. Le cout pour Saint Santin est 8 000 € avec une subvention de 80% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. S'il est décidé de profiter des subventions, les élus acceptent donc l'élaboration du schéma.

Course cycliste du 22 juin 2024 : le Conseil Municipal est informé que ses membres sont invités au vin d'honneur qui aura lieu à l'issue de la course cycliste se déroulant sur la commune le samedi 22 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00